



Parti socialiste  
neuchâtelois

## Consultation – fiche de coordination E24 du plan directeur d'aménagement du territoire

Le Parti socialiste neuchâtelois a examiné la fiche de coordination E24 du plan directeur d'aménagement du territoire, relative à l'énergie éolienne.

Il constate que le document est conforme au concept éolien mis en consultation récemment. De ce fait, le PSN peut se déclarer en accord avec la fiche, sous réserve des points suivants :

1. Nous **contestons le rejet du site de Chaumont**. On ne peut ignorer la volonté politique clairement affirmée de la ville de Neuchâtel de doter Chaumont d'éoliennes; le projet a fait l'objet du vote d'un crédit par le Conseil général en 2002 et serait prêt à être réalisé. Il constitue un élément phare du projet HOLISTIC de l'Union européenne, dont l'Etat est également contractant. L'abandon des éoliennes de Chaumont remettrait en cause la poursuite du projet HOLISTIC, avec des conséquences importantes en termes de subventions et d'image pour le canton. Si nous partageons l'idée générale du concept éolien qui tend à concentrer les sites sur la même crête et à réduire la visibilité des éoliennes, une exception nous paraîtrait bienvenue. Créer un repère visuel dans le paysage, visible loin à la ronde, signalerait que le canton vise l'autonomie énergétique et qu'il agit dans cette perspective. Le postulat de virginité paysagère de la chaîne Chasseral-Chaumont est erroné puisque Chasseral est doté d'une installation de télécommunication à l'impact visuel bien supérieur à celui de deux ou trois éoliennes. Chaumont est enfin une montagne « urbaine » fortement liée à la ville de Neuchâtel et urbanisée.

2. Nous insistons sur le fait qu'un équipement massif du canton en éoliennes n'est acceptable que **dans la mesure où la consommation d'énergie est par ailleurs fortement réduite**, ce que le projet de loi sur l'énergie mis en consultation par le Conseil d'Etat ne permet pas.

3. Nous tenons à ce que **la propriété des installations construites soit en majorité neuchâteloise**. Des propositions du Conseil d'Etat à cet égard sont toujours attendues, conformément aux promesses faites lors de l'examen du projet de loi.